



Notes pour une intervention de
Madame Lise Thériault, députée d'Anjou et
rapporteuse du Réseau des femmes parlementaires de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

À l'occasion de la
*Rencontre internationale « Du dire au faire : l'égalité
entre les femmes et les hommes dans l'espace
francophone. Luxembourg 2000 - Québec 2008 »*

Québec
Le jeudi 11 septembre 2008

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

C'est un réel plaisir pour moi, d'être parmi vous, dans le cadre de cette grande rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone.

Depuis 2007, j'ai l'honneur de représenter, l'Assemblée nationale du Québec, au Réseau des femmes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), au sein duquel j'occupe le poste de rapporteure. C'est sur la base de cette expérience, que j'aimerais contribuer à la discussion, sur ce qui est attendu des parlementaires pour une participation à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je me propose donc de vous présenter quelques exemples d'actions posées récemment, dans le cadre nos travaux, plus spécifiquement sur deux thèmes qui me tiennent à cœur. Celui de la traite des personnes et celui de la mise en œuvre de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF).

Dès mon arrivée au Réseau, je me suis engagée auprès des membres à étudier le thème de la traite des personnes.

Comme vous le savez, la traite des personnes représente une violation majeure des droits fondamentaux et connaît actuellement une croissance rapide; il suffit de penser aux enfants soldats recrutés dans les conflits, aux réseaux informels et illégaux d'adoption internationale, aux femmes exploitées sexuellement, à l'esclavage domestique ou au trafic d'organe. Cette problématique interpelle vivement les membres du Réseau des femmes de l'APF, et c'est pour cette raison qu'ils m'ont confié le mandat, d'en approfondir l'étude. Cette démarche devrait nous permettre de mieux comprendre les diverses réalités régionales ainsi que les initiatives en matière de lutte contre la traite des personnes, et ultimement, nous amener à définir les axes de la contribution du Réseau à cette lutte importante.

Un autre thème a été étudié en profondeur par le Réseau depuis sa création, soit celui de la mise en œuvre de la CEDEF au sein des pays membres de la Francophonie. La CEDEF est un outil précieux pour susciter des changements, mais il est évident que le défi réside dans son application concrète.

En tant que législatrices et représentantes des populations, les femmes parlementaires doivent prendre une part active à sa mise en œuvre.

Elles peuvent, par exemple, questionner leur gouvernement sur son intention de lever les réserves à la Convention, ou encore, veiller à ce que l'État remplisse son obligation de présenter des rapports de suivi.

À ce sujet, j'ai présenté deux rapports et participé, en mai dernier, à un séminaire du Réseau des femmes destiné aux femmes parlementaires de la Mauritanie. En 2005, les membres du Réseau avaient également initié l'adoption d'une déclaration, par l'ensemble des parlements membres de l'APF, dans laquelle ces derniers se sont engagés à veiller à une meilleure application de tous les droits énoncés dans la CEDEF.

Par ces activités, le Réseau souhaite faire connaître la CEDEF, mais aussi, sensibiliser les femmes parlementaires au rôle important qu'elles ont à jouer quant à son application.

Enfin, le Réseau est préoccupé par les situations vécues dans certaines zones de guerre. En février dernier, il a adopté une déclaration par laquelle il dénonce tout particulièrement, les violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants à l'est de la République démocratique du Congo.

Par cette déclaration, il s'engage à sensibiliser les parlements membres de l'APF, à l'importance de mobiliser les gouvernements et la communauté internationale pour parvenir le plus rapidement possible à une situation pacifiée dans cette région.

Il m'apparaît important que le Réseau puisse s'impliquer davantage auprès des parlements des États en sortie de crise politique ou de conflit armé. Je pense, par exemple, à des rencontres qui permettraient d'établir un dialogue avec les représentantes de ces États, les femmes parlementaires et les membres de la société civile. Cette démarche favoriserait une plus grande contribution des femmes parlementaires aux efforts de résolution des conflits et à la recherche d'une paix effective dans l'espace francophone.

Je vous remercie de votre attention.